BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1051

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

387 593 817 RCS Brest.
ABAZIOU.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100300.00 EUR.
Adresse : 134, Ruvas, 29430 Tréflez.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ABAZIOU Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 300 euros Siège social : 134 Ruvas, 29430 TREFLEZ 387 593 817 RCS BREST ET SOCIETE LA LEGUMIERE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 150 000 euros Siège social : Kerarzi, 29233 CLEDER 392 104 071 RCS BREST AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8 septembre 2026, La société ABAZIOU, société par actions simplifiée au capital de 100 300 euros, dont le siège social est 134 Ruvas, 29430 TREFLEZ, 387 593 817 RCS BREST, et la société SOCIETE LA LEGUMIERE, société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est Kerarzi, 29233 CLEDER, 392 104 071 RCS BREST, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ABAZIOU par la société SOCIETE LA LEGUMIERE. La société ABAZIOU ferait apport à la société SOCIETE LA LEGUMIERE de la totalité de son actif, soit 1.537.471 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 459. 492 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.077.080 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LEG DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 432 000 euros, dont le siège social est situé lieudit Kerarzi, 29233 CLEDER, 812 111 458 RCS BREST, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ABAZIOU depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SOCIETE LA LEGUMIERE. La société ABAZIOU sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Brest au nom des deux sociétés le 9 septembre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. pour avis..